

et du commerce céréalier était là pour défendre la Commission canadienne du blé. Il n'y avait aucun autre représentant des organisations agricoles.

J'aurai d'autres observations à faire là-dessus au fil du temps. A mon avis, la Commission canadienne du blé a fait et continue de faire un magnifique travail.

Des voix: Bravo!

Le sénateur Argue: Je pense que l'attaque de Radio-Canada à l'endroit de cette institution publique—et ce n'est pas la première fois que cette société s'en prend à des organismes semblables—est absolument sans fondement.

L'honorable Raymond J. Perrault (leader du gouvernement): Bravo!

Le sénateur Argue: La Commission canadienne du blé fait de l'excellent travail; qu'il suffise de mentionner cet important marché qu'elle a conclu avec l'URSS et qui ne lui rapportera aucune commission.

Des voix: Bravo!

Le sénateur Argue: Si le secteur privé avait conclu cet accord, il se serait réservé 1 ou 2 p. 100 de commission et cela aurait coûté de toute façon des centaines de millions de dollars aux agriculteurs.

L'honorable Martial Asselin: Un autre discours.

● (1440)

Le sénateur Argue: Il est extrêmement regrettable à mon avis que des membres du parti représenté par les sénateurs d'en face—pas des sénateurs mais des membres très influents du parti dans l'Ouest—adoptent une telle attitude.

Je tiens à signaler aux honorables sénateurs que les attaques du parti conservateur et du gouvernement conservateur de l'Alberta contre la Commission canadienne du blé ne sont plus aussi violentes. Ils ont peut-être réfléchi un peu. J'ai discuté d'un autre problème avec eux il y a quelques jours et ils étaient beaucoup moins agressifs que je ne m'y attendais.

Dans l'éditorial de l'édition du 27 mai du *Journal* d'Edmonton, il est question de l'accord avec l'Union soviétique . . .

Le sénateur Asselin: Cela n'a rien à voir avec la question.

Le sénateur Argue: Cela fait partie de la réponse.

Le sénateur Asselin: Vous faites un discours.

Le sénateur Argue: Je défends la Commission canadienne du blé et je crois que c'est mon devoir. L'émission de Radio-Canada est une attaque virulente, partielle et immorale; cette attaque n'était pas fondée sur des faits. Aucun argument convaincant n'a été avancé . . .

Le sénateur Asselin: Nous ne vous critiquons pas.

Le sénateur Argue: . . . et personne n'a pris la défense des nombreux agriculteurs qui appuient la Commission canadienne du blé.

De toute façon, cet éditorial porte sur l'accord; voici la conclusion de l'article:

Les provinces devraient toutefois cesser de critiquer à tort la Commission canadienne du blé. Après son voyage en Union soviétique, c'est-à-dire en 1977, le premier ministre Lougheed a critiqué avec véhémence les efforts que la Commission a faits pour chercher des débouchés. Les événements ont prouvé qu'il avait tort. La Commission du blé est un organisme au sein duquel les efforts du gouvernement fédéral dans le domaine des échanges internationaux ont été couronnés de succès.

Le sénateur Roblin: Honorables sénateurs, je suis soulagé que le sénateur Olson ne soit pas là, parce qu'il n'aurait pas pu s'empêcher de sermonner son collègue pour la réponse qu'il vient de faire. Je crois que je vais encadrer cette réponse pour que le sénateur Olson puisse la voir. J'espère par ailleurs que le ministre en profitera pour envoyer une copie du hansard d'aujourd'hui aux gens de Radio-Canada qui ont réalisé l'émission . . .

Le sénateur Argue: Certainement.

Le sénateur Roblin: . . . je tiens à signaler aux sénateurs d'en face que je n'ai porté aucun jugement sur cette émission. Je me suis prononcé en demandant que l'on tire les faits au clair; car si les faits étaient erronés dans ce programme il faudrait alors les redresser. J'ai demandé au ministre de nous fournir les renseignements au sujet de ces faits. Il profite de cette occasion pour dire ce qu'il vient de dire, ce dont je ne me plains pas, bien que je sois sûr que le leader du gouvernement s'en plaindrait lui s'il agissait conformément à ses habitudes dans cette affaire . . .

Je voudrais demander à mon honorable collègue de me donner de plus amples renseignements. La Commission canadienne du blé a-t-elle pour politique d'informer les agriculteurs, dont c'est l'argent qu'il s'agit ici, des pertes et profits résultant de ses transactions en devises. La raison pour laquelle je pose cette question est que dans presque toutes les sociétés commerciales que je connais lorsqu'il y a une perte ou un profit dans les transactions effectuées en devises, cela figure dans leur rapport annuel. J'ai consulté le rapport annuel de 1980 de la Commission canadienne du blé—je n'ai pas eu l'occasion d'en consulter d'autres—et bien que j'ai pu ne pas le remarquer, auquel cas j'espère qu'on me le signalera, je ne trouve rien dans ce rapport qui traite vraiment de cette question. Il me semble que nous devrions savoir si ce genre d'information au sujet des transactions en devises étrangères, surtout quand les montants en cause sont assez importants, est porté à la connaissance des agriculteurs qui constituent la clientèle de la Commission canadienne du blé.

Le sénateur Argue: Je me ferai un plaisir de prendre la question en préavis et de me renseigner à ce sujet. Je pense déjà connaître une partie de la réponse mais je voudrais obtenir une réponse complète si bien que je me réjouis de devoir entreprendre cette démarche suite à la question du sénateur Roblin.

Le sénateur Roblin: Le ton sur lequel le ministre vient de répondre me soulage énormément, parce que, après sa première réponse, j'ai craint un peu pour sa tension artérielle et je